



**FEJ**  
FONDS  
D'EXPÉRIMENTATION  
POUR LA  
JEUNESSE



Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative  
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13  
[www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse](http://www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse)



Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°251 lancé en Avril 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative  
Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13  
Téléphone : 01 40 45 93 22  
<http://www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse>

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site [www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse](http://www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse) la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet.



## FICHE SYNTHÉTIQUE

---

Développer des synergies d'avenir du lycée à l'Université

Université d'Angers

Peltier Didier, Vice-Président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

Université d'Angers

Pihet Christian, Professeur de Géographie,  
Travers Muriel, Maître de Conférences en Sciences Economiques

Durée d'expérimentation : 3 ans

Date de remise du rapport d'évaluation : Mars 2013



## RÉSUMÉ

---

L'expérimentation « **Développer des synergies d'avenir : du lycée à l'université** », mise en place par l'Université d'Angers et les 15 lycées publics du Maine et Loire, entre 2009 et 2012, a pour objectif central la question de l'orientation post-bac des lycéens en vue d'éviter notamment le phénomène d'échec en 1<sup>ère</sup> année. Elle repose sur 3 groupes d'actions : un **dispositif d'orientation et d'information** des lycéens coordonné notamment par la création de binômes composés respectivement d'un enseignant du second degré et d'un enseignant de l'Université, un **dispositif d'orientation active** visant à proposer aux lycéens volontaires un avis circonstancié sur leurs choix d'orientation et enfin un **dispositif spécifique (« les cordées de la réussite »)** à destination des catégories de lycéens les moins favorisés socialement, en vue de renforcer l'égalité des chances.

L'évaluation présentée dans ce document porte sur les deux premiers dispositifs. Elle a pu être établie d'une part par l'intermédiaire de la mise en œuvre d'enquêtes spécifiques auprès des populations ciblées à savoir les étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année de Licence ainsi que les enseignants des lycées inclus dans le dispositif expérimental, et d'autre part par la mobilisation des bases de données universitaires existantes (Apogée et APB). Les résultats de cette évaluation indiquent que, globalement, l'expérimentation mise en œuvre a été une réussite.

**Concernant le dispositif « orientation et information »** associant enseignants du secondaire et de l'université, l'évaluation a pu mettre en évidence une modification importante des pratiques d'orientation de la part des professeurs du secondaire et des lycéens, avec notamment une diversification des sources d'information sollicitées et une plus grande implication dans les actions nécessitant un contact direct avec l'université (i.e. journées portes-ouvertes, « M'essayer c'est m'adopter », journée « Découverte de l'Université »). Cette évolution s'est accompagnée d'une plus grande satisfaction des lycéens (interrogés ex post en 1<sup>ère</sup> année de Licence) atteignant à la fin de l'expérimentation un niveau très élevé. L'appréciation des enseignants du secondaire semble un peu plus mitigée et surtout sujette à caution du fait d'un problème de représentativité, mais semble également globalement positive.

**Concernant le dispositif d'orientation active**, l'évaluation montre également l'intérêt de cette action. Elle souligne une correspondance entre les taux de réussite en 1<sup>ère</sup> de Licence et les avis proposés antérieurement par ce système : en ce sens, il s'agit d'un outil efficace de prévision et d'anticipation des difficultés ainsi qu'un élément intéressant de communication envers les lycéens et les enseignants du secondaire. Cependant, le recul n'est pas suffisamment long pour apprécier sa capacité à remplir l'objectif final, à savoir une modification effective des comportements d'orientation, notamment de la part des lycéens ayant reçu un avis défavorable et ce, en vue de réduire le taux d'échec en 1<sup>ère</sup> année imputable à un défaut d'orientation.



## NOTE DE SYNTHÈSE

---

L'expérimentation « **Développer des synergies d'avenir : du lycée à l'université** », mise en place par l'Université d'Angers entre 2009 et 2013 est une tentative de réponse face à l'enjeu de l'orientation post-bac des lycéens, plus particulièrement ceux qui se destinent à s'inscrire à l'université. L'objectif ultime recherché est une amélioration des taux de réussite en première année d'université et à plus long terme pour l'élève, une insertion professionnelle conforme à ses attentes et à ses objectifs. Cette expérimentation s'inscrit dans le programme national d'expérimentations lancé par le Haut Commissaire à la jeunesse. Cette expérimentation vise à mettre en place des actions faisant de **l'orientation des lycéens** un processus continu et inscrit dans la durée, s'appuyant sur un partenariat fort entre les établissements d'enseignement secondaire et l'université.

**L'expérimentation** s'est déroulée selon 3 grands axes d'actions :

- Le **1<sup>er</sup> axe** réside dans la mise en place **d'actions d'orientation et d'information dans le cadre d'une « Liaison Lycées-Université »** engageant d'une part l'Université d'Angers et d'autre part les 15 lycées publics du Maine et Loire partenaires. Ces actions ont été coordonnées par la création de binômes mixtes constitués des « Ambassadeurs de l'université d'Angers dans les lycées » et des « Référents université dans les lycées », à savoir respectivement un enseignant de l'université d'Angers et un enseignant de chaque lycée.
- Le **2<sup>ème</sup> axe** consiste à mettre en œuvre une action dite « **d'orientation active** » consistant, pour chaque lycéen volontaire de Terminale, de soumettre ses vœux de formation au sein de l'Université. En fonction de son profil, l'Université délivre à chaque lycéen volontaire un avis favorable (avis A), un avis assorti de recommandations (avis B) ou une préconisation de changement d'orientation (avis C). L'objectif de cette action est de prévenir les échecs prévisibles liés à une mauvaise adéquation entre le souhait de formation du lycéen et ses capacités telles qu'elles apparaissent dans son dossier. Cette action apparaît donc comme une réponse par rapport à la défaillance en amont des actions d'orientation et d'information menée dans le cadre notamment de la liaison Lycées-Université. Logiquement, un tel dispositif devrait perdre de son importance au fur et à mesure que les actions d'orientation menées en amont gagnent en efficacité.
- Le **3<sup>ème</sup> axe expérimenté** consiste à la mise en place de mécanismes de tutorat étudiant ciblés sur des publics défavorisés dans l'optique de promouvoir l'égalité des chances et l'ambition des familles. Cette action dénommée « **les cordées de la réussite** » ne concerne qu'une fraction réduite de lycéens ciblés, contrairement aux deux autres axes qui ont vocation à intéresser une large partie du public lycéen.

**L'objectif global** de l'évaluation proposée dans ce rapport était de mesurer les effets de la mise en place de l'expérimentation « Développer des synergies d'avenir : du lycée à

l'université », sur l'ensemble des actions d'orientation des élèves menées par les lycées et l'Université entre 2009 et 2012. Dans le détail :

- il s'agissait donc d'évaluer d'une part **l'impact du dispositif d'orientation et des actions organisé dans le cadre de la « liaison Lycées-Université »** et d'autre part le **dispositif d'orientation active** menée par l'Université d'Angers. Le but de ces évaluations est de mesurer l'efficacité des actions ainsi entreprises, à savoir *in fine* une amélioration significative de l'orientation des lycéens, afin d'envisager ou non leur pérennisation voire l'extension des actions originales à échelle plus large que le bassin d'Angers. Ces évaluations ont été réalisées au travers de l'analyse des données issues de la diffusion de questionnaires à destination des professeurs de Première et de Terminale et à destination des étudiants inscrits en première année d'étude à l'Université d'Angers, ainsi que des données issues de la procédure d'admission post-bac.
- Par contre, **l'évaluation des cordées de la réussite** n'a pu être réalisée à temps. Il était en effet envisagé de construire une analyse factorielle des variables qualitatives des suivis de cohorte afin de dégager celles qui favorisent l'échec au cours de la 1<sup>ère</sup> année à l'université, afin de créer un profil d'étudiants risquant plus probablement d'échouer, et de mettre en place les actions nécessaires à leur réussite. Cependant les premiers entretiens avec les élèves engagés dans le processus « Cordées de la réussite » programmés en 2010 n'ont pu être réalisés du fait d'un afflux trop massif de lycéens (lié à une absence de sélection en amont de la part des proviseurs) et d'un manque de tuteurs face à cet afflux.

Les **modalités de mise en œuvre de cette évaluation** des différentes actions réside d'une part dans la diffusion et le traitement de **questionnaires** respectivement auprès des **étudiants de 1<sup>ère</sup> année de l'Université d'Angers** et auprès des **professeurs des lycées**, et d'autre part, dans le **suivi de cohortes de bacheliers entrés à l'université** et ce, via la mobilisation de différentes bases de données (Apogée et APB).

**Les principaux résultats de cette évaluation** sont synthétisés de la manière suivante :

- Concernant **l'orientation active** mise en œuvre par l'université d'Angers :

Ce dispositif d'orientation active est apparu comme **un élément majeur de l'orientation qu'il serait souhaitable de généraliser à l'ensemble des universités** : s'il ne permet pas forcément de réorienter tous les étudiants n'ayant pas le profil en adéquation avec leur choix initial de formation (puisque l'avis n'est que consultatif), il permet de diagnostiquer et d'évaluer de manière quantitative l'origine des échecs en 1<sup>ère</sup> année de Licence.

L'orientation active constitue un **outil de prévision important**, permettant d'alerter rapidement en début d'année universitaire, l'équipe pédagogique universitaire d'une difficulté à venir, dans le cas où la part des « avis C » relativement aux effectifs totaux deviendrait importante. Par ce système, l'équipe pédagogique peut éventuellement prendre des dispositions pédagogiques adéquates ciblées sur ce

groupe d'étudiants. Les résultats de ce dispositif doivent être également considérés comme des outils de communication envers les lycées, les professeurs de lycées et les étudiants en début de 1<sup>ère</sup> année de Licence.

Par ailleurs, au regard des résultats issus des enquêtes auprès des étudiants, ce dispositif semble véritablement correspondre à **une attente de la part de des lycéens** : au-delà de l'efficacité « objective » de ce dispositif d'orientation active, sa perception subjective positive de la part du public ciblé constitue en soit un élément favorable contribuant à une amélioration de l'accueil en 1<sup>ère</sup> année de Licence à l'université.

**En termes de préconisations**, il convient en premier lieu de s'interroger sur le fait qu'une partie très importante des étudiants n'a pas pu bénéficier, en tant que lycéens, de l'orientation active faute de connaître l'existence de ce dispositif. Il existe donc une marge importante de progression en termes de diffusion de l'information afin d'étendre le taux de couverture de l'orientation active.

Il convient également de s'interroger sur **les améliorations à apporter** à ce dispositif d'orientation active et de manière incidente sur l'efficacité des dispositifs d'orientation et d'information mis en place pour les lycéens (*cf. infra*) . En effet, l'existence d'une fraction importante d'étudiants ayant un choix d'orientation non en adéquation avec leurs aptitudes (mesurée indirectement par la part des étudiants ayant reçu un « avis C » pour la formation dans laquelle ils évoluent) souligne les limites des dispositifs d'orientation et d'information lancés en amont du système d'orientation active.

- Concernant l'évaluation des actions d'orientation et d'information dans le cadre de la « liaisons Lycées-Université » :

Les enquêtes ont permis de mettre en évidence une **modification des pratiques et du ressenti des lycéens et des enseignants du secondaire par rapport à la question de l'orientation**, modification qu'on peut pour partie imputer au dispositif d'expérimentation mis en œuvre.

L'évaluation a permis ainsi d'observer **la profonde modification de l'attitude des lycéens vis-à-vis de leurs professeurs du secondaire concernant la poursuite d'étude** : en l'espace de 3 ans, ils ont davantage sollicité leurs professeurs, en particulier leurs professeurs principaux dans leur recherche d'information sur l'orientation. Cette démarche s'est accompagnée en parallèle d'une forte hausse de la satisfaction de ces derniers vis-à-vis des réponses données. Ce premier résultat semble attester que les professeurs et notamment les professeurs principaux ont, durant la phase d'expérimentation, renforcé leur rôle de personne-ressource en termes de conseil d'orientation.

L'évaluation a permis également de mettre en avant l'importance croissante de l'action des **portes ouvertes** organisée par l'Université, loin devant les autres actions organisée par cette institution à savoir la journée « **découverte de l'Université** »

**d'Angers** » et surtout le dispositif « **M'essayer, c'est m'adopter** » (consistant pour les lycéens à assister à différents cours de Licence) qui semble demeurer marginal en termes de public concerné. Ce constat confirme que la réussite de l'orientation des lycéens n'est pas que du ressort des lycées mais passe également par un effort de la part de l'Université. De même, il ressort de l'évaluation que, la recherche d'information de la part des lycéens passe de plus en plus par les sites Internet, ce qui signifie que **l'offre d'un site Internet performant de la part de l'Université** doit être une priorité absolue afin de répondre aux interrogations des futurs étudiants : ce dernier doit donc être pensé comme un **véritable outil d'orientation à destination des lycéens**, outil potentiellement plus influent en termes de public couvert que toutes les autres actions déployées.

L'évaluation montre également que les dispositifs mis en place de ce cadre de cette expérimentation ont eu un **impact sur le comportement des enseignants du secondaire** : si une partie d'entre eux apparaît dubitative face à certaines actions d'orientation menées par l'Université d'Angers (cf. la procédure d'orientation active), il semble que leur pratique d'orientation semble avoir sensiblement évolué en l'espace de 3 ans, par exemple sur le conseil promulgué aux lycéens de participer aux journées portes ouvertes. Cependant, le fait que seule la moitié des enseignants des 15 lycées inclus dans l'expérimentation et ayant répondu, affirme connaître le dispositif d'orientation active souligne une des limites du dispositif : il semble en particulier donc que le concept de binômes « ambassadeur – référent » ne soit pas suffisant pour étendre significativement son influence réelle au-delà des seuls professeurs référents.

Par ailleurs, **le fort taux de non réponse aux enquêtes enseignants** ainsi que certaines réponses de la part des enseignants du secondaire doivent interpeller les équipes pédagogiques universitaires sur la façon d'envisager la collaboration future entre les deux institutions. Par exemple, quelle doit être la place des enseignants du lycée dans le processus d'orientation active de l'Université d'Angers ?

La **validité interne de l'évaluation de l'expérimentation** doit être cependant discutée : techniquement, cette dernière était testable au travers des résultats d'enquêtes réalisées auprès des étudiants et des enseignants du secondaire ainsi qu'au travers du couplage de ces données avec celles issues du système d'admission post-bac. En effet, il était envisagé de faire une comparaison pour l'ensemble des modalités prises par les différents indicateurs jugés pertinents pour l'évaluation, entre celles associées au groupe témoin (e.g. l'ensemble des étudiants de 1<sup>ère</sup> année ayant participé aux enquêtes) et celles associées étudiants des différents lycées ayant bénéficié de l'expérimentation « Liaison Lycées-Université ». **Cependant pour des raisons de confidentialité**, les proviseurs des lycées concernés n'ont pas souhaité qu'une telle comparaison puisse être menée et rendue publique, sachant qu'elle aurait pu mener à une comparaison voire une hiérarchisation de ces lycées, par rapports à différents indicateurs, par exemple ceux liés à la réussite en 1<sup>ère</sup> année des étudiants. Ne pas tenir compte de cette exigence, aurait pu conduire à la défaillance de l'expérimentation elle-même. Il en résulte que les analyses proposées n'ont pas le degré de fiabilité désiré au départ. Cet obstacle institutionnel, s'il est parfaitement compréhensible du point de vue des acteurs concernés, constitue en



soit un frein à une évaluation plus précise des effets de l'expérimentation et donc un frein à la mise en d'actions plus ciblées et efficaces envers les publics qui en ont le plus besoin ?

Au final, il ressort de cette évaluation que l'expérimentation « **Développer des synergies d'avenir : du lycée à l'université** » apporte des éléments qu'on peut envisager étendre à une plus grande échelle moyennant certains aménagements concernant non seulement les actions d'orientation elles-mêmes mais aussi les dispositifs permettant un retour d'expérience efficace sur ces actions. Par exemple, le concept de binôme enseignant du secondaire / enseignant du supérieur est intéressant mais semble avoir une influence limitée sur les autres enseignants concernés par l'orientation que ce soit du côté des lycées mais aussi de l'Université. Il pose également la question de son mode de formation (quels ont été les critères de recrutement ?) et de son contrôle au regard des objectifs fixés. Par ailleurs, le dispositif d'orientation active semble être un outil phare à mettre en place mais pose également des interrogations sur sa nature facultative et consultative : comment faire pour que les lycéens les plus en difficulté en termes d'orientation y participent puis tiennent compte des avis donnés ? De même, la question des lycéens du privé (40 % des lycéens dans le Maine et Loire), reste posée étant donné que le dispositif actuel ne concerne que les lycées généraux et techniques publics.



# PLAN DU RAPPORT

---

## Introduction générale

### I. L'expérimentation

#### 1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

- i. Objectifs du projet
- ii. Les actions expérimentées
- iii. Influence éventuelle de l'évaluateur dans la conception et la conduite du projet

#### 2. Objectifs et modalités de l'évaluation

- i. Problématique et méthodologie mise en œuvre
  - A. Les objectifs de l'évaluation
  - B. Mise en œuvre effective et déroulement de l'évaluation
- ii. Validité interne
  - A. Caractéristiques des enquêtes par questionnaires
  - B. Suivi de cohortes des primo-inscrits à l'université d'Angers
  - C. Discussion sur la validité interne de l'évaluation mise en œuvre

### II. Enseignements de politique publique

#### 1. Résultats de l'évaluation

- i. Les publics touchés par l'expérimentation
  - A. Caractéristiques des bénéficiaires de l'expérimentation
  - B. Adhésion du public ciblé au dispositif
- ii. Les effets du dispositif expérimenté
  - A. Effets de l'expérimentation sur le public bénéficiaire
  - B. Gouvernance et coordination d'acteurs

## **2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage**

- i. Caractère expérimental du dispositif évalué
- ii. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle
  - A. Représentativité du terrain, des acteurs et du public bénéficiaire
  - B. Transférabilité du dispositif

### **Conclusion générale**

## INTRODUCTION GENERALE

L'expérimentation présentement évaluée est à inscrire dans le contexte actuel dans lequel se situent les universités françaises. Pour toute personne munie du baccalauréat, l'inscription en première année de la Licence de son choix est de droit : l'absence de sélection sur dossier ou sur concours fait de l'institution universitaire, une spécificité au regard des autres formations de l'enseignement supérieur. Cependant, la démocratisation de l'enseignement supérieur amorcée à partir des années 1980, s'est accompagnée d'un taux d'échec important pour les étudiants inscrits dans le premier cycle universitaire, notamment du fait d'une modification de la population accueillie, devenant de plus en plus hétérogène, tant en termes d'origines sociales qu'en termes de type de baccalauréat détenu. A cela s'ajoute un processus général d'orientation qui fait de l'Université française (au sens strict, à savoir notamment hors IUT), un lieu d'accueil « par défaut » pour les bacheliers n'ayant pas été acceptés dans d'autres filières sélectives. Cet échec débouche chaque année par la sortie de plusieurs dizaines de milliers d'étudiant du système universitaire sans aucun diplôme.

Ce niveau élevé d'échec constitue une préoccupation majeure pour notre société dans son ensemble, car il constitue en premier lieu une souffrance et une inquiétude pour ces étudiants « décrocheurs » et leur famille, mais également une remise en cause de l'Université à assurer sa mission d'enseignement ainsi qu'un gâchis dans l'allocation des ressources destinées à l'enseignement supérieur.

Face à ce constat, différentes solutions ont déjà et sont actuellement mises en place dans la plupart des universités françaises, telles qu'un meilleur accompagnement des étudiants des premières années, en vue notamment de repérer au plus vite les étudiants potentiellement « décrocheurs » et de leur proposer des solutions satisfaisantes (ex. soutien, réorientation, etc.).

En complément des ces solutions internes aux universités visant à traiter les situations d'échec potentiellement déjà existantes, il convient également d'améliorer le processus d'orientation des bacheliers vers les filières qui leur sont les plus adaptées, en fonction de leur projet professionnel et de leurs capacités. Il s'agit donc traiter ce problème en amont de l'entrée à l'Université. Si une partie de la solution ne peut venir que d'une réflexion globale sur le système d'orientation post-bac en France (ex. réflexion sur une redéfinition du système de sélection des IUT et BTS vis-à-vis des bacheliers issus des baccalauréats technologiques et professionnels), il convient également d'améliorer, université par université, le lien entre cette dernière et les lycées constituant son bassin naturel de recrutement, et ce, en vue d'assurer l'objectif affiché d'établir un continuum de la formation entre l'enseignement secondaire et supérieur et de répondre aux besoins d'information et d'orientation des lycéens et de leur famille.

L'expérimentation mis en place par l'Université d'Angers entre 2009 et 2013 est une tentative de réponse face à cet enjeu. Cette expérimentation s'inscrit dans le programme national d'expérimentations lancé par le Haut Commissaire à la jeunesse suite à la création le 1<sup>er</sup> décembre 2008 du fonds d'expérimentation pour la jeunesse : elle est la réponse à un appel à projet lancé le 10 avril 2009 par le Haut Commissariat. Dans cette réponse, l'université d'Angers s'est engagée à conduire l'expérimentation « **Développer des synergies d'avenir : du lycée à l'université** ».

Elle vise ainsi à mettre en place des actions faisant de **l'orientation active** un processus continu et inscrit dans la durée, s'appuyant sur un partenariat fort entre les établissements d'enseignement secondaire et l'université. De manière globale, il s'agit de mettre en place des actions de liaison lycée-université entre l'Université d'Angers et les 15 Lycées partenaires publics d'Enseignement Général et Technologique (LEGT) du Maine et Loire, selon une charte signée par le Recteur de l'académie de Nantes et le Président de l'Université d'Angers. L'objectif ultime recherché par l'ensemble de ces actions est une amélioration des taux de réussite en première année d'université et à plus long terme pour l'élève, une insertion professionnelle conforme à ses attentes et à ses objectifs.

Dans le cadre de la convention signée entre l'Université d'Angers et la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, l'Université s'est vue attribuer une subvention globale de 216 084 euros à répartir entre **l'expérimentation** (118 168 €) et **l'évaluation** (97 916 €).

L'évaluation de cette expérimentation, interne à l'Université d'Angers, a été confiée au laboratoire UMR-CNRS 6590 ESO-CARTA dont le domaine de recherche se situe notamment dans celui de la territorialisation des politiques publiques et dotée d'une expérience en termes d'expertises auprès des collectivités locales et de divers partenaires (Ville, Agglomération, département, région, DRASS, CPAM, etc.). Pour mener à bien cette mission, le CARTA a demandé le renfort du laboratoire UMR-MA-49 GRANEM (Economie- Gestion).

Cette expérimentation ayant pris fin le 31 juin 2012, ce rapport d'évaluation analyse les résultats obtenus en vue d'établir si, d'une part l'Université d'Angers s'est conformée au protocole d'expérimentation auquel elle s'était engagée et d'autre part, si la généralisation de cette expérimentation à l'échelle nationale peut être envisagée et dans l'affirmative, sous quelles conditions et aménagements éventuels.

## **I. L'expérimentation**

### **1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée**

#### **i. Objectifs du projet**

Dans le cadre de l'expérimentation « **Développer des synergies d'avenir : du lycée à l'université** », l'Université d'Angers s'est engagée à mettre en place les éléments suivants :

- développer des actions de liaisons entre l'université et les lycées en termes de communications, d'orientation et d'actions pédagogiques,
- faire de l'orientation active un processus continu et inscrit dans la durée, s'appuyant sur un véritable partenariat entre établissements d'enseignement du secondaire et l'université.

L'un des objectifs majeurs est l'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement des primo-entrants de première année :

- une amélioration de l'information et des conseils à destination des lycéens de première et de terminale afin de mieux accompagner leur choix de poursuite d'étude,
- une meilleure information à destination des enseignants, en particulier vers les professeurs principaux et conseillers d'orientation des lycées,
- un accompagnement individualisé de l'étudiant de première année permettant de détecter au plus vite les difficultés rencontrées et d'organiser si nécessaire une réorientation en interne à l'Université ou en externe,
- une amélioration de l'encadrement et de la pédagogie.

## ii. Les actions expérimentées

L'expérimentation s'est déroulée selon 3 grands axes d'actions : **le premier axe réside dans la mise en place d'actions d'orientation et d'information dans le cadre d'une « Liaison Lycées-Université »** engageant d'une part l'Université d'Angers et d'autre part les 15 lycées publics du Maine et Loire partenaires. Ces actions ont été coordonnées par la création de binômes mixtes constitués des « Ambassadeurs de l'université d'Angers dans les lycées » et des « Référents université dans les lycées », à savoir respectivement un enseignant de l'université d'Angers et un enseignant de chaque lycée.

Le **2<sup>ème</sup> axe consiste à mettre en œuvre une action dite « d'orientation active »** consistant, pour chaque lycéen volontaire de Terminale, de soumettre ses vœux de formation au sein de l'Université. En fonction de son profil, l'Université délivre à chaque lycéen volontaire un avis favorable (avis A), un avis assorti de recommandations (avis B) ou une préconisation de changement d'orientation (avis C). L'objectif de cette action est de prévenir les échecs prévisibles liés à une mauvaise adéquation entre le souhait de formation du lycéen et ses capacités telles qu'elles apparaissent dans son dossier. Cette action apparaît donc comme une réponse par rapport à la défaillance en amont des actions d'orientation et d'information menée dans le cadre notamment de la liaison Lycées-Université. Logiquement, un tel dispositif devrait perdre de son importance au fur et à mesure que les actions d'orientation menées en amont gagnent en efficacité.

Le **3<sup>ème</sup> axe expérimenté** consiste à la mise en place de mécanismes de tutorat étudiant ciblés sur des publics défavorisés dans l'optique de promouvoir l'égalité des chances et l'ambition des familles. Cette action dénommée « **les cordées de la réussite** » ne concerne

qu'une fraction réduite de lycéens ciblés, contrairement aux deux autres axes qui ont vocation à intéresser une large partie du public lycéen.

### iii. Influence éventuelle de l'évaluateur dans la conception et la conduite du projet

Dans le présent, le rôle d'évaluation a été voulu comme indépendant de celui d'expérimentation, en se basant sur le principe que l'évaluateur ne peut être à la fois « juge et partie ».

## 2. Objectifs et modalités de l'évaluation

### i. Problématique et méthodologie mise en œuvre

#### A. Les objectifs de l'évaluation

L'évaluation avait pour objectif global de mesurer les effets de la mise en place de l'expérimentation sur l'ensemble des actions d'orientation des élèves menées par les lycées et l'Université entre 2009 et 2012.

Il s'agissait donc d'évaluer d'une part **l'impact du dispositif d'orientation et des actions organisé dans le cadre de la « liaison Lycées-Université »** et d'autre part le **dispositif d'orientation active** menée par l'Université d'Angers. Le but de ces évaluations est de mesurer l'efficacité des actions ainsi entreprises, à savoir *in fine* une amélioration significative de l'orientation des lycéens, afin d'envisager ou non leur pérennisation voire l'extension des actions originales à échelle plus large que le bassin d'Angers. Ces évaluations ont été réalisées au travers de l'analyse des données issues de la diffusion de questionnaires à destination des professeurs de Première et de Terminale et à destination des étudiants inscrits en première année d'étude à l'Université d'Angers, ainsi que des données issues de la procédure d'admission post-bac (APB, cf. infra).

**L'évaluation des cordées de la réussite** aurait dû être également réalisée. Il était en effet envisagé de construire une analyse factorielle des variables qualitatives des suivis de cohorte afin de dégager celles qui favorisent l'échec au cours de la 1<sup>ère</sup> année à l'université, afin de créer un profil d'étudiants risquant plus probablement d'échouer, et de mettre en place les actions nécessaires à leur réussite. Cependant les premiers entretiens avec les élèves engagés dans le processus « Cordées de la réussite » programmés en 2010 n'ont pu être réalisés du fait d'un afflux trop massif de lycéens (lié à une absence de sélection en amont de la part des proviseurs) et d'un manque de tuteurs face à cet afflux.

## B. Mise en œuvre effective et déroulement de l'évaluation

**Le suivi de cohorte des lycéens de 2008/2009** a été mis en place à partir d'avril 2010. Ce suivi comporte la description de la phase d'orientation active, ainsi que de la phase d'admission. Toutes les données nécessaires à cette description proviennent du site **Admission Post-Bac**. Cette description comporte des variables telles que le nombre d'avis délivrés dans l'orientation active, le profil des lycéens utilisant le dispositif (année d'obtention du baccalauréat, type de baccalauréat, département de l'établissement d'origine, etc.). Les données sur le dispositif ont été ensuite croisées avec les données sur les inscriptions à l'université en novembre 2009, provenant de la base **Apogée**. Ce suivi permet de détecter les différents parcours suivis par les individus s'inscrivant à l'université d'Angers (orientation active ou non, procédure complémentaire, mutation, etc.) et de savoir si un étudiant s'est inscrit ou non dans une formation pour laquelle il a reçu un avis au cours de l'orientation active. Par la suite, **le suivi de cohorte des lycéens 2009/2010** a aussi été mis en place, en procédant de la même façon afin d'effectuer une comparaison entre les deux cohortes.

Ce suivi de cohorte comprend également une **enquête qualitative** qui passe par la mise en place de 2 questionnaires respectivement à destination **des professeurs de 1<sup>ère</sup> et de Terminale** des 15 lycées partenaires de l'expérimentation, et à destination des **étudiants de 1<sup>ère</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle** inscrits à l'université d'Angers. Ces questionnaires avaient pour objectif de recueillir le ressenti sur le dispositif Admission Post-Bac. Il est à noter que ces enquêtes ont été reconduites pour **les cohortes suivantes** avec quelques changements :

- les 2 questionnaires sont passés d'une version papier à une version « en ligne »,
- la diffusion du questionnaire professeurs (via email) a été avancée en juin,
- le questionnaire étudiant est à la disposition des « futurs étudiants » sur le site internet d'Angers lors du téléchargement de leur fiche d'inscription.

Le calendrier de mise en œuvre des différentes évaluations est synthétisé par les tableaux ci-dessous établis année par année :

### ❖ 2010

Avril	Récupération des données APB 2009 Récupération des données sur les inscriptions en novembre 2009
Mai	Bilan intermédiaire sur la cohorte des bacheliers 2009 Conception des enquêtes qualitatives
Juillet	Test des questionnaires
Septembre	Récupération des données APB 2010
Novembre	Récupération des données sur les inscriptions en novembre 2010 Récupération des données sur les examens en juin 2010
Décembre	Bilan intermédiaire sur la cohorte des bacheliers 2010 Rapport APB 2009 : devenir au bout d'un an Diffusion des enquêtes

### ❖ 2011



Janvier	Saisie des questionnaires
Mars	Mise à jour des enquêtes
Juin	Diffusion des enquêtes
Septembre	Récupération des données APB 2011
Octobre	Analyse des enquêtes
Novembre	Récupération des données sur les inscriptions en novembre 2011 Récupération des données sur les examens en juin 2011
Décembre	Bilan intermédiaire sur la cohorte des bacheliers 2011 Rapport APB 2010 : devenir au bout d'un an

❖ 2012

Janvier	Rapport APB 2009 : devenir au bout de 2 ans
Mars	Mise à jour des enquêtes
Juin	Diffusion des enquêtes
Septembre	Récupération des données APB 2012
Octobre	Analyse des enquêtes
Novembre	Récupération des données sur les inscriptions en novembre 2012 Récupération des données sur les examens en juin 2012
Décembre	Bilan intermédiaire sur la cohorte des bacheliers 2012 Rapport APB 2011 : devenir au bout d'un an Rapport APB 2010 : devenir au bout de 2 ans

## ii. Validité interne de l'évaluation

L'évaluation des différentes actions a été opérée d'une part au travers de la mise en œuvre de questionnaires auprès des étudiants de 1<sup>ère</sup> année de l'Université d'Angers, auprès des professeurs des lycées et d'autre part au travers des suivis de cohortes de bacheliers entrés à l'université et ce, via la mobilisation de différentes base de données. Une discussion sur la validité interne de cette évaluation est proposée à l'issue de la présentation des différents éléments permettant de mener l'évaluation.

### A. Caractéristiques des enquêtes par questionnaires

#### a) Enquête auprès des étudiants de 1<sup>ère</sup> année

Population	Nature	Primo-entrants en 1 <sup>ère</sup> année (bacheliers de l'année) à l'Université
	Taille	Environ 2 850 étudiants par an
Echantillonnage	Taille d'échantillon visée	Exhaustif

	Méthodes mobilisées	
	Critères d'échantillonnage	
Questions traitées par le questionnaire	Objectifs de l'évaluation auxquels répond le questionnaire	Evaluation de l'information apportée aux bacheliers dans le cadre de leur poursuite d'étude. Evaluation de la satisfaction des bacheliers concernant les actions mises en place par l'université d'Angers (ex : orientation active).
	Questions principales abordées dans le questionnaire	Qualité de l'information sur les différentes formations post-bac. - L'utilisation et la satisfaction du dispositif d'orientation active. - La participation aux actions de l'université d'Angers (ex : journée portes-ouvertes). - Les sources d'information et influences sur les choix de formation post-bac. - Les critères de réussite en 1 <sup>ère</sup> année à l'université.
Enquêtes réalisées	Nombre d'enquêtes réalisées	3 enquêtes réalisées : - sur les bacheliers 2010 inscrits en 2010-2011 à l'Université d'Angers - sur les bacheliers 2011 inscrits en 2011-2012 à l'Université d'Angers - sur les bacheliers 2012 inscrits en 2012-2013 à l'Université d'Angers
	Taux de réponse	2010-2011 : 67,07% Motif de non-réponse : passation des questionnaires sous format papier en amphithéâtre après un examen. 2011-2012 : 62,34% Motif de non-réponse : questionnaire en ligne, facultatif 2012-2013 : 69,53%
	Taux d'attrition	En 2010-2011 : 1929 réponses sur 2876 étudiants interrogés En 2011-2012 : 1766 réponses sur 2833 étudiants interrogés Le taux d'attrition est d'environ 5,75% et peut être expliquée par le passage à un questionnaire en ligne en 2011-2012. En 2012-2013 : 1935 réponses sur 2783 étudiants interrogés
	Fonction du passateur	Questionnaire auto-administré
	Mode et conditions de passation	En 2010-2011 : questionnaire au format papier, passation pendant les cours. En 2011-2012 : questionnaire en ligne à la fin de la procédure d'admission post-bac, au moment de l'inscription. En 2012-2013 : questionnaire en ligne à la fin de la procédure d'admission post-bac, au moment de

		l'inscription.
--	--	----------------

b) Enquête auprès des professeurs des lycées

Population	Nature	Professeurs de 1 <sup>ère</sup> et Terminale des 15 lycées partenaires
	Taille	Environ 930 professeurs en moyenne sur les 3 années
Echantillonnage	Taille d'échantillon visée	Exhaustif
	Méthodes mobilisées	
	Critères d'échantillonnage	
Questions traitées par le questionnaire	Objectifs de l'évaluation auxquels répond le questionnaire	Evaluation de leur capacité à répondre aux questions de leurs élèves. Evaluation de la satisfaction des professeurs concernant les actions mises en place par l'université d'Angers (ex : orientation active).
	Questions principales abordées dans le questionnaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de l'information sur les différentes formations post-bac.</li> <li>- La connaissance et la satisfaction du dispositif d'orientation active.</li> <li>- La connaissance des actions de l'université d'Angers (ex : journée portes-ouvertes).</li> <li>- Les sources d'information et influences sur les choix de formation post-bac.</li> <li>- Les critères de réussite en 1<sup>ère</sup> année à l'université.</li> </ul>
Enquêtes réalisées	Nombre d'enquêtes réalisées	3 enquêtes réalisées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- En 2009-2010</li> <li>- En 2010-2011</li> <li>- En 2011-2012</li> </ul>
	Taux de réponse	2009-2010 : 31,20% Motif de non-réponse : manque de communication sur l'intérêt du projet auprès des professeurs 2010-2011 : 25,19% Motif de non-réponse : passation du questionnaire en ligne au cours du mois de juin 2011-2012 : 27,69 %
	Taux d'attrition	En 2009-2010 : 292 réponses sur 936 professeurs interrogés En 2010-2011 : 233 réponses sur 925 professeurs interrogés Le taux d'attrition est de 6.4% et peut être expliqué par la passation tardive du questionnaire en ligne en 2010-2011. En 2011-2012 : 255 réponses sur 921 professeurs interrogés.

	Fonction du passateur	Questionnaire auto-administré
	Mode et conditions de passation	En 2009-2010 : questionnaire au format papier, passation au mois de mai dans les lycées. En 2010-2011 : questionnaire en ligne diffusé par message électronique par le proviseur en juin. En 2011-2012 : questionnaire en ligne diffusé par message électronique par les proviseurs

## B. Suivi de cohortes des primo-inscrits à l'université d'Angers

Il s'agit de mobiliser des bases de données non issues des enquêtes et ce, afin d'analyser le suivi des cohortes. La population observée est celle des bacheliers de l'année s'inscrivant à l'université d'Angers, avec un focus sur les individus étant passés par le dispositif d'admission post-bac (émission de leurs vœux, avis de l'université sur ces vœux, proposition de formation, validation de la proposition et admission). Par exemple, concernant la cohorte 2008-2009, 2 873 bacheliers 2009 inscrits à l'université en 2009-2010 (dont 1528 du Maine-et-Loire) étaient concernés. La réalisation de ce suivi de cohortes a nécessité la mise en relation de 3 bases de données à savoir, les données sur l'orientation active et la formation acceptée (APB), les données sur les inscriptions à l'université, les données concernant les résultats aux examens.

Ce suivi débouche sur la création pour chacune des cohortes, d'un **rapport d'admission post-bac** diffusé ensuite aux différents acteurs de la Liaison Lycée Université (Ambassadeurs, Référents, Comité de pilotage, Proviseurs des lycées, Directeurs de composantes de l'université, etc.). Ces rapports décrivent le parcours d'un individu depuis l'émission de ses vœux sur admission post-bac jusqu'à sa réussite ou non à la fin de la 1<sup>ère</sup> année. Ces rapports sont ensuite complétés l'année suivante avec la réussite ou non en 2<sup>ème</sup> année d'université. Les résultats communiqués dans les rapports d'admission post-bac sont également détaillés dans des « fiches lycées » afin que chaque lycée partenaire connaisse le parcours suivi à l'université par leurs bacheliers (avis de l'orientation active, formation suivie à l'université répartie par type de baccalauréat, réussite au bout d'un an à l'Université).

## C. Discussion sur la validité interne de l'évaluation mise en œuvre

Techniquement, **la validité interne de l'évaluation de l'expérimentation** est testable au travers des résultats d'enquêtes réalisées auprès des étudiants et des enseignants du secondaire ainsi qu'au travers du couplage de ces données avec celles issues du système d'admission post-bac. En effet, il était envisagé de faire une comparaison pour l'ensemble des modalités prises par les différents indicateurs jugés pertinents pour l'évaluation, entre celles associées au groupe témoin (e.g. l'ensemble des étudiants de 1<sup>ère</sup> année ayant participé aux enquêtes) et celles associées étudiants des différents lycées ayant bénéficié de l'expérimentation « Liaison Lycées-Université ».

Cependant pour des raisons de confidentialité, les proviseurs des lycées concernés n'ont pas souhaité qu'une telle comparaison puisse être menée et rendue publique, sachant qu'elle

aurait pu mener à une comparaison voire une hiérarchisation de ces lycées, par rapports à différents indicateurs, par exemple ceux liés à la réussite en 1<sup>ère</sup> année des étudiants. Ne pas tenir compte de cette exigence, aurait pu conduire à la défaillance de l'expérimentation elle-même. Il en résulte que les analyses proposées en aval ont été élaborées dans le cadre de cette contrainte.

## II. Enseignements de politique publique

### 1. Résultats de l'évaluation

#### i. Les publics touchés par l'expérimentation

##### A. Caractéristiques des bénéficiaires de l'expérimentation

D'une part, **la mise en œuvre des actions de liaison lycées-université**, concerne les 15 lycées publics du Maine et Loire. Plus précisément, les actions affectant l'information et les conseils d'orientation ont pour cible directe l'ensemble **des élèves de ces 15 lycées** (environ 6 000), notamment ceux de 1<sup>ère</sup> et de Terminale. Parallèlement, la création des binômes « ambassadeurs-référents », vise indirectement ce public de lycéens puisqu'ils concernent en premier lieu les 930 enseignants des 15 lycées publics et ceux de l'université d'Angers, plus particulièrement impliqués dans les équipes pédagogiques des premiers cycles. Les évaluations via les 2 types d'enquête et via la mobilisation des bases de données « hors enquête » sont donc ciblées sur ces publics.

D'autre part, la mise en place de mécanismes de tutorat, dans le cadre des « **cordées de la réussite** » prend pour cible un nombre restreint d'élèves de 15 lycées concernés et pris en charge par l'université d'Angers.

##### B. Adhésion du public ciblé au dispositif

**Concernant la mise en place des binômes « ambassadeurs – référents »** destinés à coordonner entre lycées et l'Université les actions d'orientation et d'information, **les enseignants du secondaire référents** évoquent des difficultés pour obtenir un contact soutenu et rapide avec les ambassadeurs. Cependant en 2012, les contacts ont été plus nombreux, souvent par messagerie électronique. En effet, pour plus de la moitié des lycées, les actions sont précédées par un échange entre le référent et l'ambassadeur. Ce dispositif a globalement pris sa place dans les lycées, pour devenir un outil d'information et d'orientation important. A la fin de l'expérimentation, la volonté d'un travail commun entre les enseignants du secondaire et de l'université est clairement affichée. **Les ambassadeurs** de l'Université de leur côté évoquent comme points positifs associée à la mise en œuvre de ces binômes, l'importance et la nécessité de la liaison et des actions dans les lycées ainsi que la bonne entente et la bonne volonté de part et d'autre (travail constructif). Ils soulignent cependant différents points négatifs tels que la difficulté pour impliquer les enseignants,

l'aspect chronophage du dispositif dans l'organisation des actions, le manque d'implication des conseillers d'orientation psychologues dans ce dispositif. Les ambassadeurs ont alors suggéré quelques améliorations telles qu'une meilleure définition et prise en compte des attentes des lycées, une plus grande mutualisation de l'expérience des ambassadeurs et l'augmentation de la participation des étudiants.

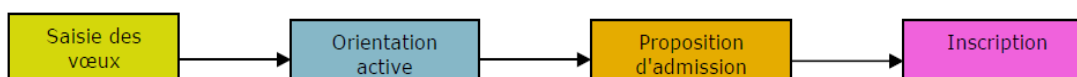
**Concernant la perception par les lycéens des actions d'information et d'orientation auprès des élèves**, l'analyse *ex post* auprès des étudiants de 1<sup>ère</sup> année de Licence, interrogés dans le cadre des enquêtes, semble indiquer un fort degré de satisfaction par rapport aux actions menées ainsi qu'une modification des pratiques concernant la recherche d'information sur l'orientation (cf. *infra*).

## ii. Les effets du dispositif expérimenté

### A. Effets de l'expérimentation sur le public bénéficiaire

#### a) Evaluation du suivi d'orientation active

Rappelons que la procédure d'admission post-bac se décompose en 4 étapes :



Cette évaluation peut être entreprise via l'exploitation des rapports Admission Post-bac (APB) 2009, 2010, 2011 et une partie des résultats des enquêtes auprès des étudiants. L'évolution entre 2009 et 2011 des principaux indicateurs issus des rapports APB, en relation avec le suivi d'orientation active est synthétisée par le tableau ci-dessous :

	2009	2010	2011	Variation relative 2009 / 2011 (en %)
Nombre d'individus inscrits à l'université dans une formation pour laquelle ils ont eu un avis dans l'orientation active	1738	1883	1897	9,1%
- avec un avis favorable (A)	47,3%	49,4%	47,0%	-0,6%
- avec un avis avec recommandations (B)	41,9%	36,7%	37,0%	-11,7%
- avec la préconisation d'une autre orientation (C)	10,8%	13,9%	15,0%	38,9%
- inscrits dans la formation placée en vœu N°1	68,8%	72,6%	74,2%	7,8%
Taux de réussite au premier semestre (hors IUT)	53,0%	48,6%	50,3%	-5,2%
Taux de réussite au second semestre	48,0%	48,2%	48,2%	0,4%

% des étudiants (hors PACE) avec un avis favorable (A) admis en 2 <sup>ème</sup> année	68,0%	74,0%	73,0%	7,4%
% des étudiants avec un avis avec recommandations (B) admis en 2 <sup>ème</sup> année	43,0%	41,0%	51,0%	18,6%
% des étudiants avec la préconisation d'une autre orientation (C) admis en 2 <sup>ème</sup> année	31,0%	33,0%	36,0%	16,1%

Il convient d'observer tout d'abord que de plus en plus d'étudiants s'inscrivent dans la formation pour laquelle ils ont reçu un avis (A, B ou C) de la part de l'orientation active, ce qui indique la progression de la couverture de ce dispositif auprès des inscrits à l'université d'Angers. On observe également que presque la moitié de ces étudiants ayant bénéficié de l'orientation active se sont conformés aux avis de l'orientation, cette proportion s'élevant à plus de 80 % si on y inclut les avis avec recommandations. **Ce constat souligne donc l'intérêt de ce travail d'orientation active et de conseil engagé par l'Université d'Angers auprès des futurs étudiants.** Cependant, on observe que cette adhésion aux avis A et B régresse quelque peu : la part des inscrits dans une formation déconseillée (avis C) augmente régulièrement entre 2009 et 2011.

Ce premier constat est à mettre en relation avec l'observation d'une augmentation progressive des étudiants s'inscrivant dans la formation qu'ils ont classée en 1<sup>er</sup> vœu : cette évolution *a priori* favorable peut s'expliquer de 2 manières : d'une part cela peut être la conséquence d'un travail préalable réussi d'orientation permettant au futur étudiant d'affiner son projet de manière réaliste en fonction de ses compétences scolaires (*hypothèse favorable démontrant l'intérêt des actions sur l'orientation et l'information*). D'autre part, cette évolution observée peut résulter de la volonté, de la part d'une fraction certes très minoritaire mais croissante de futurs étudiants, de passer outre les avis de l'orientation active à l'entrée à l'université (*hypothèse défavorable démontrant les limites du système d'orientation actuel*). Si on observe les taux de réussite aux examens en 1<sup>ère</sup> année de Licence pour l'ensemble des étudiants ayant reçus un avis d'orientation (A, B ou C), la baisse constatée de réussite entre 2009 et 2011 (-2,7 points) peut signifier qu'elle est pour partie imputable à l'augmentation de la part des « avis C » (+ 4,2 points).

Ce tableau de synthèse met également en lumière la relativement **bonne qualité prédictive des avis donnés** lors de l'orientation active : en 2011, environ  $\frac{3}{4}$  des étudiants ayant reçu un avis A ont réussi leur première année alors que ce taux tombe à 50 % pour ceux ayant reçu un avis B et surtout 36 % pour ceux ayant reçu un avis C. Hormis son caractère prédictif à destination des équipes pédagogiques, ce constat peut être également utilisé comme un outil de communication à destination des lycéens et des professeurs du secondaire ainsi qu'aux étudiants de 1<sup>ère</sup> année de Licence, par exemple lors des entretiens individualisés de début d'année : communiquer sur cette corrélation entre l'avis promulgué et la réussite aux examens de 1<sup>ère</sup> année de Licence, peut favoriser l'auto-sélection des lycéens-futurs étudiants vers les formations les plus en adéquation avec leur profil et, éventuellement de mieux se conformer aux avis d'orientation active qu'ils recevront ultérieurement s'ils se soumettent au dispositif d'orientation active. Cependant, la progression continue et importante des « avis C » réussissant leur première année (de 31 % à 36 % entre 2009 et 2011) doit interpeller les équipes qui mettent en œuvre cette orientation active : les avis deviennent-ils trop sévères pour certaines catégories de bacheliers ou au contraire s'agit-il

d'un effet bénéfique induit du processus d'orientation active, à savoir une auto-sélection parmi les étudiants ayant *a priori* un profil peu adapté à la formation choisie ? En effet, dans ce dernier cas de figure, les étudiants ayant reçu un avis C pourraient être de plus en plus des étudiants conscients de leur handicap initial mais motivés et décidés à surmonter leurs difficultés par un travail plus conséquent.

Cette évaluation du dispositif d'orientation active via les rapports APB, peut être utilement complétée par la perception des étudiants eux-mêmes de ce dispositif, interrogés dans le cadre des 3 enquêtes étudiants réalisées. Selon les années, entre 50 et 60 % des étudiants enquêtés ont utilisé le dispositif d'orientation active. Les 40 à 50 % des étudiants qui n'y ont pas eu recours expliquent cette situation (pour 91 % d'entre eux) par le fait qu'ils ne connaissaient ce dispositif. Concernant les étudiants ayant bénéficié de l'orientation active, le taux d'étudiants satisfaits ou très satisfaits s'établit à environ à un très haut niveau, à savoir environ 90%. Les 10% d'étudiants insatisfaits ne justifient pas pour un tiers d'entre eux leur insatisfaction, les autres arguments se répartissant entre le fait d'avoir reçu un avis non favorable, une absence d'explication de l'avis, ou le fait que l'avis ne soit basé que sur des notes.

**Au final, en termes d'évaluation, on peut affirmer que le dispositif d'orientation active est devenu un dispositif majeur qu'il serait souhaitable de généraliser à l'ensemble des universités :** s'il ne permet pas forcément de réorienter tous les étudiants n'ayant pas le profil en adéquation avec leur choix initial de formation (puisque l'avis n'est que consultatif), il permet cependant de diagnostiquer et d'évaluer de manière quantitative l'origine des échecs en 1<sup>ère</sup> année de Licence. A ce titre, il constitue un outil de prévision important, permettant d'alerter rapidement en début d'année universitaire, l'équipe pédagogique universitaire d'une difficulté à venir, dans le cas où la part des « avis C » relativement aux effectifs totaux deviendrait importante. Par ce système, l'équipe pédagogique peut éventuellement prendre des dispositions pédagogiques adéquates ciblées sur ce groupe d'étudiants. Comme souligné en amont, les résultats de ce dispositif doivent être également considérés comme des outils de communication envers les lycées, les professeurs de lycées et les étudiants en début de 1<sup>ère</sup> année de Licence. Par ailleurs, au regard des résultats issus des enquêtes auprès des étudiants, ce dispositif semble véritablement correspondre à une attente de la part de ces derniers : au-delà de l'efficacité « objective » de ce dispositif d'orientation active, sa perception subjective positive de la part du public ciblé constitue en soit un élément favorable contribuant à une amélioration de l'accueil en 1<sup>ère</sup> année de Licence à l'université.

En termes de préconisations, il convient en premier lieu de s'interroger sur le fait qu'une partie très importante des étudiants n'a pas pu bénéficier, en tant que lycéens, de l'orientation active faute de connaître l'existence de ce dispositif. Il existe manifestement une marge importante de progression en termes de diffusion de l'information afin d'étendre le taux de couverture de l'orientation active. Notons cependant, que l'exploitation des données telle qu'elle a été faite ne permet pas de savoir précisément la répartition des étudiants non informés de l'existence de l'orientation active, éléments qui aurait permis de mieux cibler les actions de publicité autour de ce dispositif.



Il convient également de s'interroger sur les améliorations à apporter à ce dispositif d'orientation active et de manière incidente sur l'efficacité des dispositifs d'orientation et d'information mis en place pour les lycéens (*cf. infra*). En effet, l'existence d'une fraction importante d'étudiants ayant un choix d'orientation non en adéquation avec leurs aptitudes (mesurée indirectement par la part des étudiants ayant reçu un « avis C » pour la formation dans laquelle ils évoluent) souligne les limites des dispositifs d'orientation et d'information lancés en amont du système d'orientation active et résulte de plusieurs cas de figure complémentaires :

- l'information d'orientation délivrée auprès des lycéens devrait être encore améliorée, notamment à destination de la fraction de lycéens qui serait actuellement imperméable aux avis et conseils.
- le problème d'orientation à l'université pour cette fraction de lycéens ne résulterait pas d'un problème d'information mais davantage d'un problème d'orientation par défaut (aucune possibilité de s'inscrire ailleurs que dans une formation universitaire non sélective). Ce n'est donc pas la qualité du travail d'information et de conseils reçu en amont par les lycéens qui serait alors en jeu mais davantage le caractère uniquement consultatif de la procédure d'orientation active qui serait ainsi révélé.

Une partie des réponses à ces hypothèses réside dans l'évaluation des actions d'orientation menées dans le secondaire, en particulier celles s'inscrivant dans le cadre de l'expérimentation « Liaison Lycées-Université »

#### b) Evaluation des actions d'orientation et d'information ciblées sur les lycées (lycéens et enseignants du secondaire)

- Cette évaluation peut tout d'abord être établie à partir de l'analyse des enquêtes menées auprès des cohortes d'étudiants inscrits en première année : les différentes questions posées permettent de dresser un tableau des pratiques des lycéens en termes d'accès à l'information et aux conseils, leurs opinions sur les différentes actions d'orientation, et, pour l'ensemble de ces questions, l'évolution des réponses des bacheliers de 2010 à 2012.

Le fait saillant à observer est **la profonde modification de l'attitude des lycéens vis-à-vis de leurs professeurs du secondaire concernant la poursuite d'étude** : la part des élèves ayant fait la démarche de demander conseil auprès de leurs professeurs est en effet passée de 32 % pour la cohorte 2010-2011 à environ 70 % pour les lycéens des 2 cohortes suivantes, sachant en parallèle qu'en termes de professeurs sollicités, la part des professeurs principaux (relativement à l'ensemble du corps professoral du secondaire sollicité par les lycéens) n'a cessé d'augmenter (en passant de 40 % à 57 %). Par ailleurs, la proportion d'étudiants ayant sollicité, lorsqu'ils étaient lycéens, leurs professeurs et étant satisfaits ou très satisfaits des réponses obtenues, s'élève à un niveau très élevé et en augmentation (74% en 2010-2011, 87% en 2012-2013). Ce premier résultat semble attester que les professeurs et notamment les professeurs

principaux ont, durant la phase d'expérimentation, renforcé leur rôle de personne-ressource en termes de conseil d'orientation. Concernant les étudiants peu ou pas satisfaits des réponses données, la question de la méconnaissance des possibilités de formation arrive en tête des causes de l'insatisfaction, loin devant les autres causes telle qu'une « orientation pas assez développée », ce qui ne semble être donc que le seul véritable point d'effort à envisager dans ce dispositif d'orientation et d'information actuel.

Les étudiants ont été également interrogés sur leur participation à différentes actions d'orientation engagées par l'Université d'Angers : la participation aux **portes ouvertes** de l'Université constitue de loin la première réponse des étudiants (un peu plus de 60 %), suivie de la « **découverte de l'Université d'Angers** » (demi-journée passée par les lycéens dans l'établissement) pour environ 23 % des étudiants interrogés. Pour ces deux actions, l'évolution est peu marquée voire semble se tasser pour les étudiants de la cohorte 2012-2013. Le dispositif « **M'essayer, c'est m'adopter** » consistant pour les lycéens à assister à différents cours de Licence, est quant à lui, beaucoup moins sollicité et ne concerne qu'au plus 6,1% des étudiants interrogés, même si cette participation est en constante augmentation. Par ailleurs, il convient de souligner que la part des étudiants n'ayant pas participé (lorsqu'ils étaient lycéens) à ces 3 actions, est importante et en augmentation entre la 1<sup>ère</sup> cohorte et la 3<sup>ème</sup> (en passant de 25,97 % à 30,75%). Pour ces « non participants », les principales raisons invoquées sont l'indisponibilité, le fait de résider trop loin d'Angers ou le fait de ne pas être informé de la survenue de ces actions. Seule la cause liée à un défaut d'information pourrait mettre en cause le dispositif expérimental « Liaison Lycées Universités ». Cependant, il convient de noter que les étudiants n'étant pas tous originaires des 15 lycées publics engagés dans ce dispositif, on ne peut pas conclure à ce stade à possible défaillance dans la transmission d'information pour certains de ces 15 lycées (cette question de la nature de l'échantillon est abordée en aval). Par ailleurs, la non participation à ces actions menées par l'Université d'Angers, ne signifie pas nécessairement que ces étudiants aient été passifs en termes de recherche d'information : 16,3 % d'entre eux ont participé à des actions « hors Université d'Angers », telles que la participation à des forums ou à d'autres journées portes-ouvertes. Par contre cela signifie, à l'inverse, que 83,5% de ces étudiants (soient 25% de l'ensemble des étudiants de 1<sup>ère</sup> année de Licence interrogés) n'ont participé véritablement à aucune action menée par les établissements du supérieur.

Ces constats doivent conduire les équipes pédagogiques universitaires, à s'interroger sur la capacité de l'Université d'Angers à mobiliser les lycéens au-delà des traditionnelles journées portes ouvertes : les actions complémentaires actuelles sont-elles nécessaires compte-tenu de effectifs concernés et au regard des efforts déployés ? D'autres actions peuvent-elles être envisagées ?

Au-delà de l'exposition aux différentes sources d'information concernant l'orientation, ces enquêtes auprès des étudiants ont permis de recueillir leur avis sur l'efficacité perçue de ces sources en termes d'aide vis-à-vis de la poursuite d'étude. Les 4 principales sources d'informations « influentes » sont dans l'ordre : Internet, les journées portes ouvertes, les salons et forums, les professeurs de lycées. L'importance de ces sources a fortement augmenté au cours des 3 années, en particulier **Internet**. Ce dernier élément

conforte l'idée **que l'offre d'un site Internet performant de la part de l'Université** doit être une priorité absolue afin de répondre aux interrogations des futurs étudiants : le site Internet de l'Université doit donc être pensé comme un véritable outil d'orientation à destination des lycéens, outil potentiellement plus influent en terme de public couvert que toute les autres actions déployées : en conséquence, les équipes universitaires doivent y consacrer les ressources nécessaires, notamment en déployant des systèmes de retour d'expérience auprès des ex-lycéens (qu'ils aient ou non poursuivi en 1<sup>ère</sup> année de Licence afin d'éviter un biais statistique de sélection) permettant d'évaluer la qualité réelle des pages du site au regard des objectifs d'orientation affichés.

Concernant ces enquêtes, Il s'agit bien là de données déclaratives qui traduisent la perception subjective des lycéens-étudiants face aux différents dispositifs déployés en pour l'orientation. Cependant, comme évoqué en amont, il convient de noter que les réponses à ces enquêtes portent sur l'ensemble des étudiants de l'Université d'Angers, qu'ils soient originaires ou non des 15 lycées inclus dans le dispositif expérimental «Liaison Lycées Université ». Par conséquent, même si les étudiants issus de ces 15 lycées représentent une part importante des étudiants de 1<sup>ère</sup> année de Licence, les résultats décrits ci-dessus ne permettent pas d'évaluer ce dispositif expérimental *stricto sensu*, mais seulement l'ensemble des actions d'orientation menées au bénéfice des lycéens, qu'elles aient ou non pour origine l'Université d'Angers et les 15 lycées publics.

- C'est pourquoi, il serait pertinent, dans la mesure du possible, de compléter l'évaluation en focalisant l'analyse sur les seuls étudiants issus des 15 lycées inclus dans le dispositif expérimental, en la comparant à l'ensemble des étudiants du Maine et Loire. Cette démarche peut être menée dans le cadre d'une procédure consistant à coupler les données d'enquête auprès des étudiants de l'université d'Angers (enquête 2011) avec le rapport d'Admission Post-Bac de l'année correspondante. Cependant, pour les raisons évoquées en amont concernant la validité interne de cette évaluation, cette comparaison n'a pu être menée que de façon partielle. Le tableau présenté ci-dessous présente les principaux résultats qui ont pu être obtenus et communiqués.

	Maine & Loire	Henri Bergson	Blaise Pascal	Chevrollier	David d'Angers	Duplessis Mornay	Europe Robert Schuman	L'Hydrôme
% des bacheliers inscrit à l'UA	23%	46%	36%	30%	36%	38%	34%	Aucun
taux de réussite des bacheliers 2010 inscrits à l'UA en 2010-2011	47%	44%	58%	48%	46%	na	39%	Aucun
% des bacheliers 2010 inscrits à l'UA en 2010-2011 ayant participé à l'enquête.	63%	68%	80%	63%	68%	73%	80%	Aucun

% des répondants ayant participé aux journées portes-ouvertes	72%	76%	70%	63%	64%	62%	74%	Aucun
% des répondants ayant participé à l'action "M'essayer c'est m'adopter"	4%	4%	5%	6%	5%	4%	4%	Aucun
% des bacheliers dont la formation est conforme à leur vœu N°1	81%	78%	65%	75%	76%	91%	89%	Aucun
% Avis favorable en 2010	49%	50%	70%	43%	55%	47%	55%	Aucun
% Avis avec recommandations	32%	31%	21%	29%	30%	38%	31%	Aucun
% Préconisation d'une autre orientation	18%	18%	8%	27%	14%	14%	13%	Aucun
% Dossier incomplet	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	Aucun
variation des vœux de formation vers l'UA en 2 ans	2%	3%	-11%	0%	12%	9%	12%	Aucun

	Jean Bodin	Jean Moulin	Joachim du Bellay	Le Fresne	Emmanuel Mounier	Fernand Renaudeau	Auguste et Jean Renoir	Sadi Carnot
% des bacheliers inscrits à l'UA	48%	31%	36%	6%	38%	25%	37%	17%
taux de réussite des bacheliers 2010 inscrits à l'UA en 2010-2011	55%	46%	53%	60%	47%	60%	50%	50%
% des bacheliers 2010 inscrits à l'UA en 2010-2011 ayant participé à l'enquête.	68%	46%	59%	80%	66%	77%	58%	43%
% des répondants ayant participé aux journées portes-ouvertes	71%	76%	71%	50%	60%	70%	74%	100%
% des répondants ayant participé à l'action "M'essayer c'est m'adopter"	2%	0%	3%	0%	8%	0%	2%	0%
% des bacheliers dont la formation est conforme à leur vœu N°1	75%	88%	76%	25%	76%	74%	80%	100%
% Avis favorable en 2010	51%	33%	37%	25%	35%	59%	49%	21%
% Avis avec recommandations	32%	43%	33%	25%	30%	28%	38%	50%
% Préconisation d'une autre orientation	15%	24%	29%	33%	34%	13%	12%	29%
% Dossier incomplet	2%	0%	1%	17%	1%	0%	1%	0%
variation des vœux de formation vers l'UA en 2 ans	15%	200%	-12%	-52%	-30%	-18%	-39%	188%

- Ces résultats ont une double fonction : d'une part évaluer l'action globale d'orientation reçue par tous les étudiants du Maine et Loire et d'autre part, comparer ces résultats à ceux des 15 lycées faisant partie du dispositif « Liaison Lycées Université ». Ce deuxième point permet donc d'évaluer l'efficacité relative du dispositif expérimenté.

On observe tout d'abord, une forte variabilité des indicateurs entre les 15 lycées participant à l'expérimentation « Liaisons Lycées Université », notamment en ce qui concerne la participation des lycéens issus de ces lycées, aux différentes actions d'orientation organisées par l'université d'Angers. Cette variabilité ne résulte pas de la localisation plus ou moins éloignées des lycées relativement à la ville d'Angers (et donc à l'Université) : ainsi, en termes de participation aux journées portes ouvertes ou au dispositif « M'essayer, c'est m'adopter », les lycées situés en dehors de l'agglomération d'Angers ne sont pas systématiquement ceux qui ont le pourcentage le plus bas. Il semble donc exister un « effet lycée » dont l'origine peut être liée à la composition en termes de filières de baccalauréat, l'origine socio-économiques des élèves mais peut-être également le degré d'implication des équipes pédagogiques dans le dispositif « Liaison Lycées Université », ces différentes causes n'étant pas forcément indépendantes les unes des autres.

La comparaison de ces indicateurs, entre la moyenne des étudiants originaires des lycées du Maine et Loire et ceux originaires spécifiquement des 15 lycées du dispositif, ne permet pas cependant de tirer de conclusions évidentes : le taux de réussite des étudiants en 1<sup>ère</sup> année de Licence semble être plus élevé pour 12 des 15 lycées comparativement au taux global pour l'ensemble du Maine et Loire, mais ce constat demanderait à être confirmé.

- L'évaluation du dispositif d'orientation et d'information expérimental peut enfin être établie via l'analyse des enquêtes réalisées auprès des enseignants du secondaire impliqués dans ce dispositif, enquêtes concernant leurs pratiques d'orientation et leurs opinions sur le dispositif mis en œuvre.

Tout d'abord, une analyse globale des réponses des 921 enseignants du secondaire présents dans les lycées impliqués dans le dispositif a pu être menée. Le taux de participation aux 3 questionnaires successifs est relativement bas et s'établit entre 25 et 31,30 % selon les années : rappelons qu'il s'agissait d'un questionnaire auto-administré (sous format papier puis électronique) que les enseignants devaient renvoyer par eux-mêmes. La totalité des enseignants ayant répondu enseignant en 1<sup>ère</sup> et / ou en Terminale et la moitié d'entre eux sont professeurs principaux. La part des professeurs ayant été sollicités par leurs élèves concernant l'orientation s'établissait en 2010-2011 et 2011-2012 à environ 63%, en baisse par rapport à l'année 2009-2011 (79%) : cette baisse est imputable essentiellement à la montée concomitante de la part des non réponses (passant de 2 % à 16,5%), ce qui est difficilement interprétable mais qui peut révéler une difficulté ou un malaise sous-jacent. En parallèle, 4 enseignants attribuent systématiquement une non-réponse à l'ensemble des questions, ce qui peut révéler une attitude de défiance, soit vis-à-vis du dispositif expérimental d'orientation, soit vis-à-vis

de l'enquête (posture sociologique face à des enquêtes exigeant des réponses fermées ?).

Seule la moitié des enseignants ayant répondu affirment connaître le dispositif d'orientation active, résultat qui semble surprenant, compte-tenu de l'implication des lycées dans le dispositif : il semble donc que le concept de binômes « ambassadeur – référent » ne soit pas suffisant pour étendre significativement son influence réelle au-delà des seuls professeurs référents. De même, parmi les enseignants ayant connaissance de ce dispositif d'orientation active, 70% en sont satisfaits, les personnes insatisfaites pointant le manque de fiabilité de ce dispositif. Concernant les actions d'orientation proposées par l'Université d'Angers, une grande part des enseignants interrogés (entre 69 et 81 % selon les années) ont conseillé leurs élèves de se rendre aux portes ouvertes (avec une forte progression entre 2009-2010 et les 2 autres années) ; entre 50 % et 71% (selon les années) ont conseillé à leurs élèves de se rendre à la journée d'accueil à l'Université. Concernant le dispositif « M'essayer, c'est m'adopter », ce dernier semble progressivement monter en puissance en termes de conseils auprès des élèves, en passant de 10% en 2009-2010 à 26,7% en 2011-2012. Concernant les autres sources d'information conseillées par les enseignants auprès de leurs élèves, les journées portes ouvertes sont les plus citées à partir de 2010-2011, avec un bon important par rapport à l'année 2009-2010 (68% contre 30% environ). Plus généralement, on observe une modification importante du comportement de conseil des enseignants à partir de 2010-2011 : en moyenne davantage de sources d'information sont simultanément conseillées aux lycéens (forums et salons, Internet, CIO, professeurs du secondaire, journées d'information lycée, dispositif d'orientation active) alors qu'en 2009-2010 le taux de non réponse constituait la modalité la plus évoquée par les enseignants du secondaire !

Au final, cette évaluation par enquête auprès des enseignants du secondaire permet d'affirmer que les dispositifs mis en place de le cadre de cette expérimentation ont eu un impact sur le comportement des enseignants du secondaire : si une partie d'entre eux apparaît dubitative face à certaines actions d'orientation menées par l'Université d'Angers (cf. la procédure d'orientation active), il semble que leur pratique d'orientation semble avoir sensiblement évolué en l'espace de 3 ans, par exemple sur le conseil promulgué aux lycéens de participer aux journées portes ouvertes. Cependant, certaines réponses (par rapport à l'orientation active) ou non-réponse (cf. le refus systématique de 4 enseignants de répondre) de la part des enseignants du secondaire doivent interpeller les équipes pédagogiques universitaires sur la façon d'envisager la collaboration future entre les deux institutions. Par exemple, quelle doit être la place des enseignants du lycée dans le processus d'orientation active de l'Université d'Angers ?

En complément de ces constats, la divulgation de quelques indicateurs généraux par lycée, permet de constater de fortes variations d'un établissement à l'autre (cf. tableau ci-dessous). Là encore, le degré d'éloignement par rapport à la ville d'Angers et de son université ne permet pas d'expliquer cette variabilité dans l'implication au processus d'orientation et d'information de lycées dans le cadre de cette expérimentation avec l'Université. Un travail de terrain, prenant en compte les caractéristiques propres à chaque

lycée (types de filières offertes, caractéristiques socio-économiques des élèves, etc.) devrait être menée afin d'expliquer de telles variations dans les pratiques et ce, en vue *in fine* d'améliorer le processus d'orientation et d'information des lycéens.

	Nombre (+ part en %) de professeurs ayant répondu à l'enquête	Variation taux de réponse / passage du questionnaire en ligne	% des répondants en 2009-2010 conseillant à leurs élèves de participer aux journées portes-ouvertes de l'université d'Angers	% des répondants en 2009-2010 conseillant à leurs élèves le dispositif "M'essayer, c'est m'adopter" de l'université d'Angers
15 lycées partenaires	293 (31,30%)	-24,97%	68,94%	10,24%
Henri Bergson	21 (26,25%)	-16,92%	80,95%	19,05%
Blaise Pascal	21 (30%)	0%	76,19%	0%
Chevrollier	55 (25,71%)	-25,71%	65,45%	3,64%
David d'Angers	19 (50%)	60,98%	89,47%	31,58%
Duplessis Mornay	12 (14,63%)	29,03%	83,33%	0%
Europe Robert Schuman	30 (40%)	48,57%	76,67%	16,67%
L'Hyrôme	0	0%	0%	0%
Jean Bodin	44 (22,73%)	34,69%	90%	10%
Jean Moulin	15 (19,23%)	-5,13%	46,67%	13,33%
Joachim du Bellay	23 (30,67%)	-15,85%	86,96%	4,35%
Le Fresne	8 (53,33%)	-100%	25%	0%
Emmanuel Mounier	16 (45,71%)	59,46%	87,50%	0%
Fernand Renaudeau	22 (27,5%)	-1,27%	50%	13,64%
Auguste et Jean Renoir	12 (20,69%)	-6,90%	66,67%	8,33%
Sadi Carnot	28 (50,91%)	-22,86%	42,86%	0%

## B. Gouvernance et coordinations d'acteurs

Il convient de rappeler qu'avant la mise en œuvre de l'expérimentation présentement évaluée, la coordination était quasiment inexistante. La mobilisation de l'Inspection d'académie a joué un rôle essentiel dans celle-ci et dans la collecte des données. Elle a également relayé les réactions des établissements vers le porteur de projet par des rencontres régulières.

Cette expérimentation semble donc avoir modifié de manière significative les pratiques d'orientation que ce soit de la part des lycéens eux-mêmes, des enseignants du secondaire ou ceux de l'université. La coordination des pratiques semble avoir été favorisée, notamment concernant les sources d'information mobilisables pour organiser au mieux le

processus d'orientation. Ainsi, un consensus semble s'être dégagé notamment sur le rôle important des journées portes ouvertes de l'Université, celui des professeurs du secondaire ou encore d'Internet et des salons et forums. La mise en place par l'Université d'Angers de l'orientation active porte plus à débat : cette action semble appréciée par une grande majorité des étudiants et constitue potentiellement un outil puissant pour l'Université d'anticipation des difficultés ainsi qu'un outil intéressant de communication envers les lycéens ou les étudiants venant de s'inscrire en 1<sup>ère</sup> année. Il semble cependant soulever des réticences de la part d'une partie du corps enseignant du secondaire, même si une part non négligeable d'entre eux (environ 25% en 2011-2012) considère qu'il s'agit là d'une source importante d'information pour les lycéens concernant leur poursuite d'étude.

Cette expérimentation a généré des efforts importants de la part des enseignants des deux institutions tant en termes de coordination que de temps passé aux actions proprement dites. L'indemnisation spécifique des heures consacrées à ces actions (ex. le temps passé à traiter les dossiers d'orientation active) a contribué au succès apparent de ce dispositif. Il ne paraît pas envisageable de pérenniser ce dernier ni de l'étendre à une plus grande échelle sans maintenir *a minima* au niveau actuel le système de rémunération. Ce coût financier est à comparer à l'ensemble des bénéfices (non monétaires) résultant d'une meilleure orientation des lycéens.

## **2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage**

L'expérimentation ne concerne que les 15 lycées publics du département mentionnés en amont. Or, les établissements privés représentent environ 40 % des effectifs lycéens du département et qu'une fraction importante de leurs lycéens se destine ou souhaite se destiner à poursuivre leurs études à l'université (publique) d'Angers. On pourrait en déduire qu'il s'agit d'un biais majeur. Cependant, ce que nous savons empiriquement c'est qu'en Maine-et-Loire, les profils des lycéens du privé et du public sont très proches et que les passages d'un système vers l'autre sont fréquents. De même, les lycées professionnels n'ont pas été pris en compte dans ce dispositif expérimental, alors que l'une des problématiques actuelles de l'orientation concerne en particulier le public des étudiants ayant obtenu un baccalauréat professionnel. A l'inverse, la question de la répartition géographique entre grandes et petites villes, apparaissant comme particulièrement discriminante, a bien été prise en compte au travers de dispersion géographique des lycées inclus dans le dispositif expérimental.

Plus difficile à évaluer semble l'évaluation de l'expérimentation par les enseignants des lycées en raison des variations fortes de leur mobilisation dans le temps et selon les lycées.

Par ailleurs, le Maine-et-Loire est un département où l'attirance vers les formations courtes a été longtemps prédominante. Les familles y ont rarement acquis une culture « mémorielle » des études universitaires et les étudiants y sont encore les « premiers » de leur famille à entrer à l'université. En dépit des résultats qui nous semblent dans l'ensemble



corrects et cohérents, il faut aussi conserver en mémoire cette spécificité du territoire. La généralisation peut alors se comprendre dans le cadre culturel de l'Ouest de la France.

### **i. Caractère expérimental du dispositif évalué**

Comme vu précédemment, il n'existait pas de dispositif concerté lycée-université véritablement organisé avant le projet. Il n'existait pas non plus d'évaluation scientifique pour les entrants à l'université.

L'innovation est donc radicalement nouvelle et n'a d'intérêt que si, à terme, les acteurs demeurent mobilisés et si l'échantillon est étendu a minima aux établissements généraux privés voire également aux établissements professionnels (publics et privés). Les évaluateurs rappellent l'importance de la mobilisation réalisée par l'Inspection d'Académie.

Ce projet est donc purement expérimental. Sa transposition plus tard semble possible et pour l'ailleurs, avec une offre initiale existante différente.

### **ii. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle**

#### **A. Représentativité du terrain, des acteurs et du public bénéficiaire**

L'expérimentation s'est déroulée dans les lycées généraux publics d'un département où l'enseignement privé est important (40 % environ). Mais cela ne semble pas constituer un biais majeur (voir supra). La mobilisation de la DASEN a été remarquable et a débouché sur une organisation concertée et paritaire. Toutefois le taux de réponse des enseignants du secondaire a été variable et a donc pu jouer à la marge sur les résultats. L'administration des questionnaires par l'université n'a pas posé problème car, à notre avis, la quantité des réponses reçues – parfois avec une dimension exhaustive – a écrasé les biais possibles. L'expérimentation nous semble donc représentative pour les publics et structures visées.

#### **B. Transférabilité du dispositif**

Les méthodologies présentées et testées dans l'expérimentation attestent de la présence implicite d'un continuum entre le lycée et l'université. Le projet a permis d'identifier le rôle des prescripteurs d'orientation (enseignants, familles, relations) notamment dans la procédure APB. L'expérimentation a souligné aussi la place de la motivation inter-individuelle : enseignants et « ambassadeurs » universitaires.

Le cadre territorial retenu nous laisse penser que ces procédures peuvent être répliquées à d'autres territoires, voire nationalement.

Toutefois la mobilisation des acteurs demeure un facteur essentiel. Les services de la DDASEN, la motivation des enseignants-relais, les « ambassadeurs » de l'université ont pu

agir en synergie et permettre au porteur de projet de réaliser une expérimentation acceptable. Néanmoins c'est au prix d'un effort des deux parties.

S'il y a généralisation, elle doit passer, à notre avis, par l'institutionnalisation de cette mobilisation. L'université d'Angers a décidé de créer un Observatoire de la Vie étudiante qui devra avoir ces aspects « orientation » dans ses missions. Il va également élargir les fonctions du SUIO-IP vers l'accueil des étudiants primo-entrants. Le tutorat d'accueil sera maintenu malgré les coûts. Il sera nécessaire qu'il y ait un répondant du côté des lycées.

Faut-il pérenniser les « ambassadeurs » ? Sans doute pas dans la forme testée dans cette expérimentation, notamment en raison des coûts induits, mais les évaluateurs pensent à des formules plus souples grâce aux tuteurs étudiants.

C'est par un entre-deux entre institutionnalisation et volontarisme plus ou moins bénévole que cette expérimentation sur le continuum lycée-université pourra être développée et réduire le gâchis des orientations défectueuses.

## **CONCLUSION GENERALE**

L'expérimentation menée par l'Université et les 15 lycées publics du Maine et Loire, menée entre 2009 et 2012, avait pour objectif central de répondre à une urgence, à savoir la question de l'orientation post-bac des lycéens en vue d'éviter notamment le phénomène d'échec en 1<sup>ère</sup> année. Ce phénomène constitue, en effet, un véritable défi pour l'ensemble du système éducatif étant donné son caractère massif et les coûts humains et financiers qu'il engendre.

L'expérimentation ainsi proposée reposait sur 3 groupes d'actions :

- un dispositif d'orientation et d'information des lycéens coordonné notamment par la création de binômes composés respectivement d'un enseignant du second degré et d'un enseignant de l'Université,
- un dispositif d'orientation active visant à proposer aux lycéens volontaires un avis circonstancié sur leurs choix d'orientation,
- et enfin un dispositif spécifique (« les cordées de la réussite ») à destination des catégories de lycéens les moins favorisés socialement, en vue de renforcer l'égalité des chances.

L'évaluation présentée dans ce document porte sur les deux premiers dispositifs, le dernier n'ayant pu être évalué à temps du fait de contingences matérielles et organisationnelles. Elle a pu être établie d'une part par l'intermédiaire de la mise en œuvre d'enquêtes spécifiques auprès des populations ciblées à savoir les étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année de Licence ainsi que les enseignants des lycées inclus dans le dispositif expérimental, et d'autre part par la mobilisation des bases de données universitaires existantes (Apogée et APB).

Les résultats de cette évaluation indiquent que, globalement, l'expérimentation mise en œuvre a été une réussite :

- 1) **Concernant le premier dispositif** (orientation et information) associant enseignants du secondaire et de l'université, l'évaluation a pu mettre en évidence une modification importante des pratiques d'orientation de la part des professeurs du secondaire et des lycéens, avec notamment une diversification des sources d'information sollicitées et une plus grande implication dans les actions nécessitant un contact direct avec l'université (i.e. journées portes-ouvertes, « M'essayer c'est m'adopter », journée « Découverte de l'Université »). Cette évolution s'est accompagnée d'une plus grande satisfaction des lycéens (interrogées ex post en 1<sup>ère</sup> année de Licence) atteignant à la fin de l'expérimentation un niveau très élevé. L'appréciation des enseignants du secondaire semble un peu plus mitigée et surtout sujette à caution du fait d'un problème de représentativité, mais semble également globalement positive.

Les limites ou interrogations concernant ce premier dispositif concernent différents aspects.

- Tout d'abord l'efficacité, en termes de réussite en 1<sup>ère</sup> année, de ce dispositif n'a pas pu être testée faute essentiellement d'un recul suffisant : il faudrait, en effet, que ce dispositif se déroule sur une période plus longue afin de percevoir statistiquement de véritables changements dans les choix d'orientation des élèves et in fine dans les taux de réussite aux examens de 1<sup>ère</sup> année. En outre, la non inclusion dans le dispositif des lycées privés (40 % des lycéens) et surtout des lycées « pourvoyeurs » de bacheliers professionnels pose un problème de couverture, sachant en particulier que le problème d'échec en 1<sup>ère</sup> de Licence concerne en particulier les bacs professionnels. Enfin, la contrainte imposée à l'évaluation sur l'impossibilité de comparer les 15 lycées n'a pas permis de pousser plus loin le diagnostic sur les causes d'un possible différentiel d'efficacité de ce dispositif entre-aperçu dans cette évaluation.
- Ensuite des interrogations demeurent sur la mise en œuvre effective de ce premier dispositif, notamment sur la création et le fonctionnement « au jour le jour », des binômes « ambassadeurs – référents ». Ainsi, étant donné que ce dispositif était assorti d'une incitation financière non négligeable, il convient d'être vigilant sur le mode de recrutement des enseignants référents et ambassadeurs : sur quels critères ont-ils été sélectionnés ? Comment apprécier le travail réellement fourni par chacun des participants ? Cette question est importante car elle conditionne l'efficacité sur le long terme de ce dispositif.

2) **Concernant le dispositif d'orientation active**, l'évaluation montre également l'intérêt de cette action.

- Elle souligne une correspondance entre les taux de réussite en 1<sup>ère</sup> de Licence et les avis proposés antérieurement par ce système : en ce sens, il s'agit d'un outil efficace de prévision et d'anticipation des difficultés ainsi qu'un élément intéressant de communication envers les lycéens et les enseignants du secondaire. Cependant, le recul n'est pas suffisamment long pour apprécier sa capacité à remplir l'objectif final, à savoir une modification effective des comportements d'orientation, notamment de la part des lycéens ayant reçu un avis défavorable et ce, en vue de réduire le taux d'échec en 1<sup>ère</sup> année imputable à un défaut d'orientation.
- L'appréciation positive *ex post* par les étudiants de 1<sup>ère</sup> de ce dispositif confirme l'intérêt d'un tel outil en tant qu'outil d'aide à la l'orientation pour ces derniers mais également comme une preuve de la volonté affichée par l'université de s'impliquer dans leur réussite. Soulignons cependant, l'existence d'un biais statistique de sélection dans cette évaluation de la part des ex-lycéens, dans le sens où seuls les lycéens ayant participé à ce dispositif et ayant ensuite poursuivi effectivement en Licence ont donné leur avis. Il manque donc l'appréciation des ex-lycéens qui n'ont pas poursuivi leurs études à l'université, quelle que soient leur raisons. Il s'agit là d'une limite de cette évaluation, mais qu'il se semble difficile de remédier simplement, à moins que l'évaluation soit menée sur l'ensemble des bacheliers, ce qui ne pourrait être mené que par le M.E.N.
- L'appréciation de ce dispositif par les enseignants du secondaire semble un peu plus réservée, même s'il faut tenir compte du fait d'un problème de fiabilité globale concernant l'enquête auprès des professeurs de lycée (avec un taux de participation relativement faible). Si ce dispositif d'orientation active venait à se généraliser, il conviendrait alors de mieux cerner l'opinion des acteurs des Lycées (professeurs, COP, proviseurs, parents) et éventuellement les intégrer davantage dans ce processus d'orientation : par exemple, il n'y actuellement pas de véritable retour sur la façon dont un lycéen, ses parents et ses professeurs réagissent lorsque l'avis sur son projet d'orientation n'est pas favorable. Cet aspect est important si on veut éviter sur le long terme une auto-sélection des lycéens par rapport à ce dispositif d'orientation active (en supposant qu'il demeure toujours facultatif), à savoir que ne s'y soumettraient que les lycéens jugeant déjà que leur projet est réaliste.
- Par ailleurs, la question du caractère facultatif et consultatif de ce système d'orientation doit être posée : si le nombre de lycéens passant outre l'avis donné par ce système continuait à augmenter, il pourrait s'en suivre à terme une perte de crédibilité de ce dernier, en particulier auprès des enseignants chargés de porter les appréciations, d'autant que le temps consacré par ces derniers est conséquent. Un éventuel caractère impératif de ces avis (ce qui n'est pas actuellement en adéquation avec le caractère « libre » de l'inscription en 1<sup>ère</sup> année) rendrait de facto obligatoire pour les lycéens l'inclusion dans ce dispositif d'orientation active.





## Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13  
Téléphone : 01 40 45 93 22

[www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse](http://www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse)